

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317251-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 mai 2023

Publié le 25 mai 2023

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 15 MAI 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT, Marie SANDRA, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

Vu le rapport DAJAP/2023/152

Vu le rectificatif ci-annexé relatif à la désignation à opérer au Conseil d'administration de l'EPINORPA ;

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ;
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 39.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD
REUNION DU 15 MAI 2023**

RECTIFICATIF AU RAPPORT N° DAJAP/2023/152

Objet du rapport : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

Le rectificatif proposé a pour objet de répondre à la demande de désignations que Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président de l'EPINORPA, a adressé au Président du Département après la mise à disposition des rapports aux conseillers départementaux.

En conséquence, il convient de modifier le corps du rapport et son annexe 1.

Modification du texte du rapport :

La partie I « Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes » est complétée par le paragraphe suivant :

« - Conseil d'administration de l'EPINORPA

L'EPINORPA est un établissement public régional à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, institué par l'article 191 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU ».

Cet établissement public, rattaché à la Région hauts-de-France, a pour objet, sur l'ensemble du territoire régional, d'acquérir et gérer, directement ou indirectement, les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France dans le respect, notamment, des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit.

Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2002-358 du 15 mars 2002. L'article 1^{er} dudit décret dispose que l'EPINORPA est administré par un conseil d'administration notamment composé de deux conseillers départementaux désignés par le conseil départemental du Nord. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Le mandat d'administrateur de Madame Maryline LUCAS, Conseillère départementale et de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Vice-président du Conseil départemental, représentants du Conseil départemental au sein conseil d'administration de l'EPINORPA, arrive à son échéance. En conséquence, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président de l'établissement public, a par courrier en date du 20 avril 2023 sollicité le renouvellement de la désignation de ces représentants.

Dans le cadre de cette même saisine, Monsieur ALEXANDRE sollicite la désignation d'une personnalité qualifiée au sein des commissions mises en places par le Conseil d'administration.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission Permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations. »

N.B. : cette modification n'impacte pas la proposition de décision qui vaut pour l'ensemble des désignations à effectuer sur la base du rapport ainsi complété.

Modification des annexes :

L'annexe 1 du rapport mis à disposition le 28 avril 2023 est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent rectificatif.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 15 mai 2023
CAEN- Conseil Académique de l'Education National	CAEN « Plénier »	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 4 représentants Suppléants 4 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>CIETERS Marie</u> <u>LABADENS Sylvie</u> <u>VANPEENE Anne</u> <u>BRIDOUX Josyane</u> Suppléants <u>CLERC Sylvie</u> <u>CAREMELLE Yannick</u> <u>EVARD Monique</u> <u>DECODTS Christine</u>	<u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u>
Formation du Jury Criminel	Commission du jury criminel	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 5 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>WAYMEL Philippe</u> <u>CADART François-Xavier</u> <u>SANCHEZ Caroline</u> <u>SIEGLER Nicolas</u> <u>BRIDOUX Josyane</u>	<u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u> <u>1 représentant à désigner</u>
CDCI-Commission Départementale de la Coopération Intercommunale	Formation restreinte de la CDCI	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	<u>1 représentant à désigner</u>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 15 mai 2023
CODEI-Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)	Représentants du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant Suppléant 1 représentant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire <u>BECUE Doriane</u> Suppléante <u>EVARD Monique</u>	 <i>1 représentant à désigner</i> <i>1 représentant à désigner</i>
	Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (IAE)	Représentants du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant Suppléant 1 représentant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire <u>BECUE Doriane</u> Suppléante <u>EVARD Monique</u>	 <i>1 représentant à désigner</i> <i>1 représentant à désigner</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 15 mai 2023
Office Public de l'Habitat PARTENORD Habitat	Conseil d'administration	<p>Représentant du Conseil Départemental Titulaires 6 représentants</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires 9 représentants</p> <p>Représentants des associations Titulaires 2 représentants</p>	<p>Représentant du Conseil Départemental Titulaires BECUE Doriane SANCHEZ Caroline ARLABOSSE Martine SIEGLER Nicolas VERFAILLIE Jean-Noël BEAUCHAMP Charles</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires ROBERT Sylvie LALY Marie-Charles GRANDAME Jean-Marcel POYART Alain DEL PIERO Françoise COLOMB Dany PILLIEZ Marc <u>DE RYCKER Gérard</u> DESRUMAU Jean</p> <p>Représentants des associations PATIN Jacques WAXIN Véronique</p>	<p><i>1 représentant à désigner</i></p>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 15 mai 2023
CAEN- Conseil Académique de l'Education National	CAEN « Plénier »	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 4 représentants Suppléants 4 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires CIETERS Marie LABADENS Sylvie VANPEENE Anne BRIDOUX Josyane Suppléants CLERC Sylvie CAREMELLE Yannick EVRARD Monique DECODTS Christine	CIETERS Marie LABADENS Sylvie VANPEENE Anne BRIDOUX Josyane CLERC Sylvie CAREMELLE Yannick EVRARD Monique MARTIN Françoise
Formation du Jury Criminel	Commission du jury criminel	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 5 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires WAYMEL Philippe CADART François-Xavier SANCHEZ Caroline SIEGLER Nicolas BRIDOUX Josyane	WAYMEL Philippe CADART François-Xavier SANCHEZ Caroline SIEGLER Nicolas BRIDOUX Josyane
CDCI-Commission Départementale de la Coopération Intercommunale	Formation restreinte de la CDCI	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	DETAVERNIER Jean-Luc

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 15 mai 2023
CODEI-Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)	Représentants du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant Suppléant 1 représentant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BECUE Doriane Suppléante EVRARD Monique	BECUE Doriane EVRARD Monique
	Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (IAE)	Représentants du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant Suppléant 1 représentant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BECUE Doriane Suppléant EVRARD Monique	BECUE Doriane EVRARD Monique

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 15 mai 2023
Office Public de l'Habitat PARTENORD Habitat	Conseil d'administration	<p>Représentants du Conseil Départemental</p> <p>Titulaires 6 représentants</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires 9 représentants</p> <p>Représentants des associations Titulaires 2 représentants</p>	<p>Représentants du Conseil Départemental</p> <p>Titulaires BECUE Doriane SANCHEZ Caroline ARLABOSSE Martine SIEGLER Nicolas VERFAILLIE Jean-Noël BEAUCHAMP Charles</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires ROBERT Sylvie LALY Marie-Charles GRANDAME Jean-Marcel POYART Alain DEL PIERO Françoise COLOMB Dany PILLIEZ Marc <u>DE RYCKER Gérard</u> DESRUMAU Jean</p> <p>Représentants des associations PATIN Jacques WAXIN Véronique</p>	<p align="center"><u>ONRAET Nicolas</u></p>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 15 mai 2023
EPINORPA-Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 2 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires VERFAILLIE Jean-Noël LUCAS Maryline	VERFAILLIE Jean-Noël LUCAS Maryline

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants à désigner à la Commission permanente du 15 mai 2023
EPINORPA-Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée de l'évaluation, des finances de l'EPINORPA et du suivi des comptes sociaux de Maisons et Cités et ses filiales	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi de la gestion locative (relations avec les locataires, suivi des attributions)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi immobilier (suivi du foncier, de l'aménagement du territoire, de la réhabilitation et de l'entretien du patrimoine)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi des relations avec l'ANGDM	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) de l'académie de Lille

Les conseils académiques de l'éducation nationale sont des instances de consultation sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement. Ils examinent le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, ou encore de l'enseignement supérieur de leur académie.

Le CAEN est composé d'élus, de représentants des personnels, de représentants des usagers (parents, étudiants, syndicats, etc.) et est présidé par le Préfet de Région ou le Président du Conseil régional.

La durée des mandats des membres du conseil académique de l'éducation nationale est de trois ans.

Considérant que le mandat des membres du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) de l'académie de Lille, désignés par arrêté du Préfet de la Région Hauts-de-France le 18 octobre 2019, est arrivé à échéance, il convient de renouveler la composition de cette instance.

A l'installation de la nouvelle assemblée départementale, le Conseil départemental avait désigné les conseillères et conseillers départementaux chargés de le représenter au sein de cette instance.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de renouveler ces désignations.

- Commission du Jury Criminel

L'article 262 du code de procédure pénale institue une commission chargée d'exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légales aux fonctions de juré. Elle comprend notamment cinq conseillers départementaux désignés chaque année par le Conseil départemental.

Pour mémoire en 2022, la Commission permanente du Conseil départemental avait désigné Mesdames Caroline SANCHEZ et Josyane BRIDOUX, et Messieurs Philippe WAYMEL, François-Xavier CADART et Nicolas SIEGLER.

En application de l'article 262 du code de procédure pénale et conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de renouveler ces désignations pour l'année 2023.

- Formation restreinte de la Commission départementale de la coopération intercommunale

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le Département. Elle peut formuler toute proposition tendant à renforcer la coopération intercommunale. A cette fin, elle entend, à leur demande, des représentants des collectivités territoriales concernées.

Lors de sa séance du 19 juillet 2021, le Conseil départemental a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de la formation plénière de la CDCI, au titre du collège du Conseil départemental.

Pour rappel, les représentants du Conseil départemental sont Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, Monsieur Nicolas SIEGLER, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources Humaines, Monsieur Sebastien LEPRÊTRE, Conseiller départemental, Madame Valérie LETARD, Conseillère départementale et Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS, Conseiller départemental.

En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), dans sa formation plénière et dans sa formation restreinte, un représentant du Conseil départemental peut également être amené à siéger lorsque la CDCI, dans sa formation restreinte, est amenée à se prononcer dans le cadre des dispositions de l'article L.5721-6-3 du CGCT (modification de périmètre ou retrait de compétence d'un syndicat mixte ouvert qui compte le Conseil départemental parmi ses membres).

L' élu désigné pour représenter le Conseil départemental au sein de la CDCI en formation restreinte, doit être l'un des six élus désignés le 19 juillet 2021.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- La commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) et le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

La commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Elle comprend deux formations spécialisées : l'une compétente dans le domaine de l'emploi, et l'autre, dénommée conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), compétente dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

La CODEI est compétente en matière d'apprentissage et d'emploi des travailleurs en situation de handicap. D'une part, elle délivre les dérogations au nombre d'apprentis par maître d'apprentissage. D'autre part, elle donne un avis sur les demandes d'agrément des accords d'entreprises en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Le CDIAE émet des avis relatifs aux demandes de conventionnement des structures IAE par l'État et contribue à la promotion de l'IAE.

Le Conseil départemental est membre de la CODEI (article R.5112-14) et du CDIAE (article R.5112-17) en application du code du travail.

Le mandat des membres actuels de la CODEI étant arrivé à échéance, Monsieur le Préfet du Nord a, par courrier en date du 6 mars 2023, sollicité Monsieur le Président du Département afin que les désignations des représentants du Conseil départemental au sein de ces instances soient renouvelées.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les élus du Conseil départemental au sein de la CODEI et au sein du CDIAE.

- Partenord Habitat

En application de l'article R.421-4 du code de la construction et de l'habitation, le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Partenord Habitat a été fixé à 27 par la délibération du Conseil départemental N° DAJAP/2021/239 en date du 1er juillet 2021 qui en fixe la composition.

A cette occasion, le Conseil départemental a été appelé à désigner 6 représentants pris en son sein, 9 personnalités qualifiées qui ont aussi la qualité de représentants de la collectivité de rattachement mais qui ne sont des conseillers départementaux, dont 3 élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de l'office autres que le Département et 2 représentants des associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Considérant le décès de l'une des personnalités qualifiées, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour assurer le quorum lors des réunions du conseil d'administration de Partenord Habitat.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- EHPAD - Résidence du Val d'Yser d'ESQUELBECQ

La résidence du Val d'Yser d'ESQUELBECQ est un établissement social et médico-social communal spécialisé dans l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Le Conseil d'administration de cet établissement est composé de 12 membres. Y siègent notamment, trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies.

Deux représentants du Département ont été désignés par délibération le 19 juillet 2021.

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président du Conseil départemental en charge de la Ruralité et de l'Environnement, a fait savoir par courrier du 21 mars 2023 qu'il ne souhaitait plus représenter le Département au sein du Conseil d'administration de la résidence du Val d'Yser.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à une nouvelle désignation.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ;

Christian POIRET
Président du Département du Nord